



commissaire
aux comptes



ALLIANCE EXPERTS

ASSOCIATION LIANES COOPERATION

Rapport

sur les comptes annuels

Exercice Clos 31 Décembre 2022

5, rue Jules de Vicq
S/c MRES
59000 LILLE

ASSOCIATION LIANES COOPERATION
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LIANES COOPERATION relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des éléments disponibles, mes contrôles ont porté plus particulièrement sur l'analyse des subventions : existence des conventions et examen de la césure d'exercice.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tourcoing, le 28 mars 2023

*Hubert Tondeur
Commissaire aux Comptes*



A handwritten signature in black ink that reads "Hubert Tondeur".

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	1 376	1 376		
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	30 042	21 197	8 845	6 559
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>	846		846	846
<i>Autres immobilisations financières</i>	589		589	380
Total I	32 854	22 573	10 280	7 785
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	13 734		13 734	11 752
<i>Autres créances</i>	146 380		146 380	45 652
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	930		930	930
<i>Disponibilités</i>	356 631		356 631	322 682
<i>Charges constatés d'avance</i>				15 078
Total II	517 676		517 676	396 095
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	550 529	22 573	527 956	403 880
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	134 140	122 110
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice	27 458	12 029
Situation nette (sous-total)	161 597	134 140
Total I	161 597	134 140
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	180 656	97 030
Total II	180 656	97 030
PROVISIONS		
Provisions pour risques	3 180	
Provisions pour charges	26 880	25 840
Total III	30 060	25 840
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 333	34 133
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 661	64 556
Dettes fiscales et sociales	48 491	46 982
Autres dettes	2 157	1 200
Total IV	155 643	146 871
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	527 956	403 880
(1) Dont à plus d'un an (a)	18 333	
Dont à moins d'un an (a)	137 309	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIANES COOPERATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 527 956 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 27 458 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2023 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Lianes coopération a pour but de favoriser la mise en place d'actions de coopération décentralisée, de solidarité internationale et de contribuer qualitativement et quantitativement à l'amélioration des projets portés par les acteurs des Hauts-de-France.

Lianes coopération est un espace d'échanges, de rencontres et de concertation entre les acteurs et s'inscrit dans les missions des Réseaux régionaux multi-acteurs de la coopération et de la solidarité internationale.

L'association se propose, comme moyens d'actions, tous ceux qui peuvent concourir aux buts fixés et notamment

- la collecte et la diffusion d'information sur les dispositifs de coopération internationale
 - l'organisation de réunions d'informations/formation sur le montage de projet de coopération
 - l'organisation de réunions thématiques décentralisées dans la région
 - l'appui individuel au montage technique et financier de projets
 - la mise en relation avec d'autres acteurs de la région, de France, d'Europe et du monde
- cela dans une démarche partenariale d'ouverture et d'aide à la structuration des projets, par tous les moyens appropriés.

Règles générales

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 376			1 376
Immobilisations incorporelles	1 376			1 376
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 756	5 286		30 042
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	24 756	5 286		30 042
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	846			846
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	380			589
Immobilisations financières	1 226			1 435
ACTIF IMMOBILISE	27 359	5 286		32 854

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 286		5 286
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 286		5 286
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 376			1 376
Immobilisations incorporelles	1 376			1 376
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 198	2 999		21 197
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	18 198	2 999		21 197
ACTIF IMMOBILISE	19 574	2 999		22 573

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 160 703 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	589		589
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 734	13 734	
Autres	146 380	146 380	
Charges constatées d'avance			
Total	160 703	160 114	589
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	122 110		12 029		134 140
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		12 029		12 029	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	12 029	-12 029	27 458		27 458
Situation nette	134 140		39 487	12 029	161 597
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	134 140		39 487	12 029	161 597

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	25 840				26 880
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					3 180
Total	25 840				30 060
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 220			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 155 643 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	18 333		18 333	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 661	86 661		
Dettes fiscales et sociales	48 491	48 491		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 157	2 157		
Produits constatés d'avance				
Total	155 643	137 309	18 333	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	15 800			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 676
Honoraires NP	4 500
Dettes provis. pr congés à payer	17 485
Charges sociales s/congés à payer	5 455
Etat - charges à payer	2 068
Total	33 183

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2022
Prestations	28 551
Cotisations	9 160
TOTAL	37 711

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 2 760 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1		1	1
Employés	2	7	9	9
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	3	7	10	10

L'effectif moyen sur l'exercice est de 8 salariés.

Informations sur les dirigeants**Rémunérations allouées aux dirigeants**

Les dirigeants n'ont pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2022.

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
FONDATION NO	10 000	10 000	10 000				
CAISSE EPARGN	3 000	3 000	3 000				
MAROC	27 445	27 445				27 445	
POLOGNE	15 785	15 785				15 785	
AGENCE DE L'EA	18 000	18 000	18 000				
EXPLOR	19 800	19 800	19 800				
FDJ	3 000	3 000	3 000				
MEL		18 750				18 750	
PSEAU		44 000				44 000	
RECITAL CIRRM		23 276				23 276	
FONJEP		20 000				20 000	
AGENCE EAU		31 400				31 400	
Total	97 030	234 456	53 800			180 656	

Lorsqu'une subvention d'exploitation inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges au débit du compte 689400 "Report en fonds dédiés sur subventions d'exploitation" ; et au passif du bilan sous le compte 194000 "fonds dédiés sur subvention d'exploitation".

Les sommes inscrites sous les rubriques "fonds dédiés" sont reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte 789400 "utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation"